



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CTL DU 03 octobre 2022

Le CTL s'est tenu le 03 octobre 2022, pour la première fois sous la présidence de Mme Maryvonne DESBOIS

Après lecture des déclarations liminaires, la directrice a précisé qu'elle n'apporterait de réponses que sur les points à vocation locale, n'ayant pas à se positionner sur ceux qui relèvent de la Direction Générale ou du ministère.

Pour elle, 2023 sera une année pour se poser, écouter et faire le bilan de ce qui a été fait. Mais elle ne va pas arrêter le Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Pour les postes vacants, la direction fait avec ce qu'elle a. Il n'y a que très peu d'arrivées (3 B stagiaires de l'ENFIP), elle gère donc la pénurie.

Ordre du jour

1) Approbation des PV des CTL du 12/05 et du 01/07/2022.

FO-DGFIP 22, n'a pas pris part au vote pour celui du 12/05/2022, n'y ayant pas siégé et s'est prononcé pour celui du 01/07/2022.

2) Création du SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers).

Il s'agit d'une restructuration qui prévoit le regroupement des missions foncières actuellement dans les cellules foncières des SIP, vers le SDIF implanté à Saint-Brieuc. Cependant les agents pourront rester sur les différents sites, via la création d'antennes pérennes à Lannion, Dinan, Guingamp et Loudéac.

Un groupe de travail étant en cours, l'organisation et la répartition des tâches ne sont pas définitivement arrêtées ; cependant, il est déjà prévu un pôle de contrôleurs référents.

Un mouvement spécifique aura lieu pour les agents afin de rejoindre les postes tant à Saint-Brieuc que sur les antennes au 1^{er} janvier 2023.

FO-DGFIP a interrogé la direction pour savoir s'il y avait la possibilité d'obtenir l'implantation d'un poste C à Lannion avec les 2 B maintenus, s'il y avait la possibilité de télétravailler pour les agents des antennes et quant au classement du poste (chef de service pour 47 agents).

La direction a répondu que s'il devait y avoir création d'un poste quelque soit le grade, elle privilégierait la création de poste au SDIF de Saint-Brieuc plutôt qu'aux antennes. Pour ce qui est du télétravail conventionnel, il n'y a pas d'objection surtout si la réception uniquement sur rendez-vous est actée.

En ce qui concerne le classement du poste, il n'a pas été envisagé de révision et c'est la responsable du pôle PELP PTGC qui va prendre la responsabilité du SDIF.

Vote de la création du SDIF : **FO-DGFIP** 22 a voté contre. Pour nous, il s'agit d'une nouvelle restructuration menée au pas de charge dont nous n'avons pas encore tous les tenants et aboutissants (charges d'emplois, répartition des tâches ...).

3) Transfert de l'activité de la Trésorerie de Rostrenen au SGC de Loudéac au 01/01/2023 :

Une antenne pérenne va demeurer à Rostrenen.

Un recrutement d'un B par mouvement spécifique est en cours. Il y a eu 4 candidatures mais aucune en premier vœu pour les Côtes d'Armor. Si un candidat est retenu, l'agent prendrait son poste au plus tard le 31/12/2022.

Vote : toutes les organisations syndicales ont voté contre. Pour **FO-DGFIP**, il s'agit de la poursuite du NRP.

4) Mise en place du CDL de Rostrenen au 01/01/2023 :

La direction ne procédera pas à un appel de candidature, ayant déjà ciblé un candidat en interne.

Vote : toutes les organisations syndicales ont voté contre. Pour **FO-DGFIP**, il s'agit de la poursuite du NRP.

Du fait des votes à l'unanimité contre des points 3 et 4, un CTL sur ces points est reconvoqué le jeudi 13 octobre 2022.

5) Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Lannion au 01/01/2023 :

Il s'agit du regroupement des 2 secteurs d'assiette en un seul. Des travaux sont à envisager pour permettre l'installation. La direction acte une situation qui est demandée.

Le regroupement va permettre la constitution d'un secteur comprenant 1 contrôleur et 6 agents, pour **FO-DGFIP** le risque c'est que ce ne soit qu'un réservoir à suppression d'emploi.

La directrice a répondu qu'il ne faut pas lui prêter des intentions qu'elle n'a pas.

Elle a aussi précisé que le deuxième contrôleur n'avait pas vocation à recréer une cellule CSP, mais à faire du CSP de régularisation répondant ainsi à la question posée dans notre liminaire.

Vote : toutes les organisations syndicales se sont abstenues.

Questions diverses :

La direction a communiqué spontanément que concernant la mission hospitalière du SGC de Dinan, le périmètre a été identifié à 3 emplois : 1 B et 2 C.

Ces emplois ont vocation à être transférés à la DRFIP 35 lors de la fusion des hôpitaux de Saint-Malo et Dinan.

Elle a également indiqué qu'une réorganisation au sein de la direction est en cours. La division BIL rejoint la division stratégie.

Il a été également évoqué le transfert de la trésorerie départementale hospitalière en 2023.

Actuellement, un groupe de travail se réunit pour voir les différentes possibilités de fonctionnement notamment pour ce qui concerne la création ou non d'antennes. Des plans ont été élaborés en collaboration avec l'ergonome mais le choix n'est pas encore arrêté, il le sera avant l'hiver.

Par ailleurs au SGC de Loudéac, un projet est en cours pour regrouper le service sur un seul étage.

FO-DGFIP revendique :

Le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité,

L'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites

Le maintien de toutes les missions ainsi que l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels

FO-DGFIP avec la FGF FO exige :

le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et à ce titre, le maintien des statuts particuliers,

le maintien du code des pensions civiles et militaires

immédiatement une augmentation de 22 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000

une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur minimum de l'inflation.

Vos représentants **FO-DGFIP 22** en CTL :

**Nicole BURLOT PCE Saint-Brieuc, Bruno HERVE PCRCP Saint-Brieuc (Titulaires)
Gilles KUCHARSKI BDV SAINT-BRIEUC, Annie LE TERTRE Direction (Suppléants)**